



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 28

Etaients présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, M. Frédéric Brauge, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Jennifer Euzet

Secrétaire de séance : M. Franck Flament

**DEL2020\_023 Election des adjoints au maire**

Monsieur le maire indique que dans les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Conformément à l'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales pour favoriser la parité, les listes sont composées alternativement de candidats de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée.

Monsieur le maire reçoit une seule liste d'adjoints et en donne lecture (annexe n°1). Il propose aux membres de l'assemblée de procéder au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs : 00
- bulletins nuls : 01
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

La seule liste reçue conduite par Mme Véronique Martin a obtenu : 27 (vingt-sept) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Mme Véronique Martin.

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

